

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU S.M.E.S.S.Y.
SEANCE DU CONSEIL SYNDICAL DU 27 SEPTEMBRE 2006**

L'an deux mil six, le 27 septembre à 18 heures, le Comité Syndical s'est réuni en Mairie d'Ablis au nombre prescrit par la loi, sous la Présidence de M. Gérard COMAS.

Délibération n°2006-026

Date de convocation : 18 septembre 2006
Nombre de délégués en exercice : 38
Présents : 28 (dont 7 par procuration)
Absent non remplacé : 10

ETAIENT PRESENTS :

M. ALIX - M. BARTH - Mme BEHAGHEL - M. BONTE - M. BOURGEOIS - M. BOURGY - M. CHIVOT - M. COMAS - M. COURTILLE - M. DEGARNE - M. GABORIT - M. GHIBAUDDO - M. HAYARD - M. ISABELLE - M. JOUSSELIN - M. LANGLOIS - M. MAURY - M. POSTIC - M. RIVault - M. SCHOEPFER - M. SERINET.

ETAIENT REMPLACES :

M. BONNET pouvoir à M. SCHOEPFER, M. CAZANEUVE pouvoir à M. GHIBAUDDO, Mme DESCHAMPS pouvoir à M. MAURY, M. GALLOIS pouvoir à M. BARTH, M. HOELLINGER pouvoir à M. DEGARNE, M. POISSON pouvoir à M. COMAS, Mme RUAUDEL pouvoir à Mme BEHAGHEL

ETAIENT EXCUSES :

Mme CARASSO - M. COULON - M. GOGUE - M. GRANJOU - M. JEAN - M. JEULAIN - M. KOPPE - Mme POUSSINEAU - M. VANDERBECKEN - Elio ZANNIER

Secrétaire de séance : M. Martial ALIX



AVIS sur la vision régionale pour l'Île de France adoptée par le Conseil Régional les 22 et 23 juin 2006

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Considérant que la Région Ile de France élabore le projet de SDRIF et qu'à ce titre, elle a délibéré les 22 et 23 juin 2006 pour faire connaître sa vision régionale,

Considérant que ce document est le dernier avant la publication du projet de SDRIF,

Considérant que le Président du Conseil Régional d'Ile de France soumettait ce texte à la consultation des conseils généraux et des chambres consulaires qui disposent jusqu'au 15 octobre 2006 pour faire connaître leur avis.

LE COMITE SYNDICAL,

après en avoir délibéré à l'unanimité

- **APPROUVE** la position du SMESY sur la vision régionale telle que jointe à la présente délibération,
- **DEMANDE** au Conseil Général des Yvelines et aux chambres consulaires de prendre en compte cette prise de position dans leurs avis,
- **DONNE** tout pouvoir au Président pour mettre en œuvre de cette délibération.

Fait à Ablis, le 27 septembre 2006

Le Président du Syndicat Mixte d'Elaboration et de Suivi du SCOT Sud-Yvelines certifie le caractère exécutoire de la présente décision.
Acte publié le

Pour extrait conforme

Le Président
Gérard COMAS

Vision Régionale pour l'Ile-de-France

Position du SMESSY

Texte adopté le 27 septembre 2006 à l'unanimité
des délégués du SMESSY réunis à Ablis

Le rapport adopté par le conseil régional d'Ile de France, le 22 et 23 juin 2006 intitulé « une vision régionale pour l'Ile-de-France » est, après la phase de diagnostic, et avant l'adoption du projet de SDRIF, la formalisation d'une première esquisse des enjeux du SDRIF et des réponses que la région entend lui donner.

Dans la mesure où cette prise de position de la région constitue le socle du futur SDRIF, il est apparu aux élus du Sud Yvelines que le besoin de rectifier certaines assertions, certaines orientations contenues dans ce document, était réel et urgent.

C'est le sens de l'exposé figurant ci-dessous

Le développement économique

Le développement économique du Sud Yvelines a été encouragé par tous les documents successifs. Le SDRIF de 1994 identifiait même sur une commune rurale (Gazeran), une zone d'urbanisation future de plus de 200 ha.

La volonté des élus reste de concilier le développement maîtrisé de l'urbanisation et la réalisation de projets de zones d'activité économique inscrits au SDRIF de 1994 et sur lesquels ont travaillé pendant de longues années les équipes municipales, les aménageurs... Par ailleurs, le renforcement des commerces en milieu rural s'impose pour maintenir une vie locale dynamique. Ils sont un élément d'attractivité des villages au même titre qu'une bonne desserte en NTIC (télétravail, services à domicile, logement des jeunes).

Les élus du Sud Yvelines souhaitent s'inscrire dans la démarche visant à créer en zone rurale un véritable bassin de vie autour de la ville de Rambouillet, appuyée sur un réseau de pôles secondaires que constitue notamment Ablis, Les Essarts-le-Roi et Saint-Arnoult-en-Yvelines.

C'est pourquoi, dans un souci de recherche de complémentarité, d'offre diversifiée d'emplois et de compatibilité avec les réseaux de transports existants (routes nationales et voies ferrées), le développement du pôle logistique autour d'Ablis, le développement d'un pôle commerce et PME/PMI aux Essarts-le-Roi, le développement du pôle Gazeran/Rambouillet (notamment dans le cadre des *pôles de compétitivités que sont la Cosmetic Valley et Mov'éo*) en continuité de la ZA existante figurent au titre des priorités des élus concernés. L'accompagnement de l'évolution du monde agricole figure aussi au titre des priorités.

Le tourisme vecteur de développement

Les élus du Sud Yvelines souhaitent affirmer le principe que le développement économique n'est pas opposable au tourisme. Ces deux vecteurs constituent des éléments dynamisants du territoire et ne sont pas contradictoires.

Alors que l'atelier M développait les particularités pour le tourisme du Sud Yvelines, alors que l'atelier territorial de Dourdan rappelait l'importance de ce secteur tant pour la région de Rambouillet que pour le Sud Essonne, la vision régionale ne retient pas le Sud Yvelines au titre des territoires prioritaires sur le plan touristique.

S'il est souhaitable de maîtriser la fréquentation du massif forestier, qui peut être fragilisé par un afflux trop important de visiteurs, de nombreux atouts existent pour développer l'activité touristique, y compris en dehors de la forêt (pôle équestre aux Bréviaires, bergerie nationale à Rambouillet, circulations douces, sites patrimoniaux, réseaux des étangs et rigoles, chaînes des étangs, PNR, classement de Rambouillet en ville d'Art et d'Histoire, camping de l'étang d'or, le Moulin de Villeneuve (Aragon/Triolet), Espace Rambouillet, Parc du château de sauvage ...)

Ces atouts, comparables à ceux du territoire de la forêt de Fontainebleau, doivent amener à considérer le territoire du Sud Yvelines comme territoire prioritaire en matière de tourisme vert.

La mobilité

Les habitants du Sud Yvelines utilisent pour l'essentiel la voiture comme moyen de déplacements. Afin de s'inscrire dans la volonté régionale en matière de mobilité des personnes, les transports collectifs doivent être encouragés et pris en compte dans le futur schéma directeur. Notamment, l'amélioration des dessertes ferroviaires par la création de la troisième voie SNCF entre La Verrière et Rambouillet reste une des priorités des élus locaux.

L'amélioration de l'axe structurant du territoire, indispensable au développement économique, devra passer par la réalisation d'un axe routier nord sud sécurisé. Le développement des transports collectifs adaptés (mini-bus, co-voiturage, taxis partagés...) aux zones rurales fait également partie des priorités en matière de déplacement.